Pêche au bar. TELEOR COANCIPILLE COANCIPILLE La pression monte

Hubert Orione

Depuis des dizaines d'années, Philippe Briant, ligneur professionnel de Trégunc, traque le bar à bord du Namouic. Les mesures européennes, qui visent à limiter la pêche du bar, le font bondir. « Elles ne vont pas régler le problème de la ressource », soutient-il.

Philippe Briant rentre cette fois bredouille. « La pêche au bar de ligne, c'est comme ça », explique-t-il.

Depuis pratiquement 30 ans, Philippe Briant, basé à Trévignon, à Trégunc, traque le bar, notamment dans le secteur des Glénan. « Je suis ligneur et le bar est un des rares poissons que l'on peut pêcher à la ligne », précise-t-il. Il est fier de ce métier qui permet de pêcher du poisson de très grande qualité. « Le poisson est saigné sur le bateau pour garder de sa fraîcheur plus longtemps », ajoute-t-il. L'homme est d'ailleurs un des fondateurs de l'association Bar de ligne pointe de Bretagne.

« Depuis une vingtaine d'années, on alerte tout le monde pour dire que la ressource est en danger. Mais on n'a jamais été écoutés. Maintenant, l'Europe va imposer des mesures qui ne vont rien changer », regrette-t-il. Pire, il se demande même si ces mesures ne favorisent pas la pêche industrielle au détriment des ligneurs.

Une zone restreinte

Pourtant, il n'est pas directement concerné par ces propositions. Concrètement, la pêche au bar sera interdite pendant six mois du 1er janvier au 30 juin, dans la zone Nord (au Nord d'une ligne qui passe par

Audierne). Lui pêche au sud de cette ligne et il pourra donc pêcher toute l'année. Mais il sait bien que Les ligneurs du Cap, qui vont dans le Raz de Sein, ne vont pas arrêter de travailler pendant six mois. « Ils vont simplement descendre au sud de la ligne », estime-t-il. « Et là, avec une zone de pêche réduite, la pression de pêche va être encore plus importante! Il faudrait plutôt interdire la pêche sur tout le littoral français pendant une période plus courte », propose-t-il.

« Une tonne par mois ? n'importe quoi... »

Concernant la limite du tonnage de pêche pour les ligneurs, (une tonne par mois pendant la période autorisée). Philippe Briant note: « Comme on ne peut pas lisser le tonnage sur toute la période, c'est un maximum d'une tonne pour chaque mois. C'est vraiment une mesure faite par des gens qui ne sont jamais allés à la pêche ! Parfois on ne prend que 500 kg sur un mois, parfois plus et parfois moins. Le bateau peut être en réparation et le mauvais temps peut aussi nous empêcher de sortir. Lisser le tonnage sur toute la période autori-

sée en disant six tonnes en six mois, ça passerait déjà mieux ».

« Ligneurs pénalisés »

Au final, Philippe Briant s'interroge. « À qui profitent ces mesures décidées par l'Europe ? Pas aux artisans ligneurs en tout cas. Un ligneur pêche le bar par dizaines de kilos. Un fileyeur pêche le bar par centaines de kilos et un bolincheur ou un pélagique pêche le bar par tonnes... Alors, qui devrait-on surveiller de près. Qui fait le plus de mal à la ressource ? Il aurait fallu interdire à tout le monde, sur tout le littoral, du 15 janvier à la fin mars ».

« C'est la pêche industrielle qui va en profiter »

« C'est la pêche industrielle qui va en profiter! Et là, on ne peut pas dire que le Comité départemental des pêches bouge beaucoup pour défendre les artisans ligneurs. On avait demandé des réunions pour en parler et on ne voit rien venir. Son seul travail c'est d'encaisser nos cotisations! ». Avec d'autres ligneurs, il envisage d'ailleurs de « court-circuiter le Comité départemental en traitant directement avec le Comité régional »... Colère.